

Utiliser la fiscalité pour favoriser l'épargne chez les personnes à bas revenus

Demain, le comité restreint des ministres terminera sa négociation sur la réforme bancaire dont un des volets traite de la fiscalité du compte d'épargne. Le Réseau Financement Alternatif rappelle l'importance d'encourager l'épargne chez les personnes à bas revenus et propose une solution... fiscale pour y parvenir.

Ce vendredi, le comité restreint des ministres entamera son dernier round sur la réforme bancaire dont un des volets concerne la fiscalité de l'épargne. Pour le Réseau Financement Alternatif (RFA), l'épargne a un rôle à jouer auprès des populations vulnérables comme mode de prévention de situations de surendettement et comme alternative à l'usage inapproprié de crédits. Pourtant, elle n'est pas adaptée aux bas revenus. Les mesures existantes au niveau du cadre légal ne ciblent pas adéquatement le public fragilisé. L'exonération fiscale sur les intérêts à hauteur de 1880 € n'est pas équitable et ne constitue pas un argument pour les ménages à revenus précaires.

Une épargne en hausse mais inégalement répartie

Selon une étude menée en Belgique par la Banque nationale, 20 % les plus riches concentrent 61 % du patrimoine total, alors que les 20 % les plus pauvres ne concentrent que 0,2 % de celui-ci. Il est dès lors indispensable de promouvoir l'épargne pour les personnes précarisées d'autant qu'une étude européenne¹ montre que celles-ci sont tout à fait en capacité de mettre de l'argent de côté si des incitants sont mis en place.

Convertir l'avantage fiscal en « argent poche »

Le Réseau Financement Alternatif plaide pour transformer l'avantage fiscal sur les comptes d'épargne réglementés en crédit d'impôt. Ce procédé a le double avantage d'une part, de favoriser toute personne indépendamment de son revenu et, d'autre part, de réduire les fraudes. En outre, le crédit d'impôt devrait être conditionné au fait que la banque qui récolte cette épargne justifie qu'elle utilise celle-ci pour le financement de l'économie réelle et durable, et non à des fins spéculatives.

¹ SIMS (Social Innovation on micro-saving) : <http://www.fininc.eu/on-going-eu-projects/social-innovation-on-micro-savings-2011-2013.en.147.html>

Bruxelles, le 18 décembre 2013

Actuellement, plus un citoyen a des revenus importants, plus il est favorisé par le mécanisme d'exonération. En effet, notre système permet, dans certaines limites, d'échapper à l'impôt sur les revenus de l'épargne. Le RFA plaide pour le remplacement de l'avantage fiscal par un crédit d'impôt avec bonification. Il s'agit d'une réduction d'impôts sur le revenu pouvant donner lieu à un remboursement. Mais, pour les personnes non-imposables, ce crédit d'impôt serait accompagné d'une bonification d'un montant équivalent. Ainsi, tous les citoyens recevraient un avantage « poche » identique quels que soient ses revenus. En outre, ce crédit octroyé en fonction de la déclaration fiscale éviterait toute forme de fraude.

ANNEXES

- [Synthèse du rapport sur l'inclusion financière 2013](#)
- [Rapport complet 2013 sur l'inclusion financière en Belgique](#)

Contacts presse :

Laurence Roland :
laurence.roland@rfa.be
02/340 08 65 – 0497 /51 50 74
Amandine Clout:
amandine.clout@rfa.be
02/340 08 62